

## Quelle politique mettre en oeuvre ?



*Dr Robert REGARD  
Vice-Président du Conseil national de l'Ordre des Chirurgiens-  
dentistes*

*Président de la commission de la vigilance et des thérapeutiques*

### **Intervention lors du colloque de LA PREVENTION MEDICALE du 23 mars 2005**

Conscient que l'exercice de la chirurgie dentaire -qui comporte un grand nombre d'actes invasifs- peut être la source de risques médicaux si les praticiens ne font pas preuve de la plus grande rigueur, le Conseil national de l'Ordre s'est investi depuis plusieurs années dans une politique de prévention des risques médicaux.

L'Ordre, fidèle à sa mission, défend l'obligation éthique et déontologique d'un exercice de qualité.

Son action concerne différents aspects, notamment la qualité du plateau technique et la formation des confrères.

C'est ainsi que des visites, confraternelles, de cabinets par les conseils départementaux assurent le contrôle du respect des règles en matière de sécurité sanitaire, en particulier de stérilisation, de maintenance du matériel, de l'état des locaux et des installations radiologiques.

S'agissant de la formation initiale et de la formation continue, le Conseil national a également intensifié sa coopération avec l'université, les sociétés savantes, l'Adf.

Il participe également avec divers partenaires à la mise en œuvre d'un système d'évaluation de cette formation continue.

Il contribue par ailleurs à l'élaboration de référentiels soit dans le cadre de la démarche Qualité Ordre-Adf, soit en apportant son concours aux travaux réalisés dans le cadre du ministère de la santé et qui visent le risque infectieux ou les radiations ionisantes.

Sa mission lui impose de participer au fonctionnement des systèmes de vigilance.

C'est pourquoi, l'implication de l'Ordre dans la prévention du risque médical en cabinet dentaire se matérialise également dans la représentation du Conseil national de l'Ordre au sein de l'Agence française de normalisation -Afnor- qui établit les normes visant à l'amélioration des matériels utilisés dans la pratique dentaire.

Il s'implique aussi auprès de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé -Afssaps- en relayant les informations qui lui sont communiquées par cet organisme.

Enfin, il s'investit activement dans le fonctionnement des systèmes de vigilance des soins et sensibilise les praticiens à leur importance.

L'Ordre se félicite de la conduite des confrères dont les efforts en matière de sécurité sanitaire, de prévention des risques médicaux et de qualité des soins sont indéniables, mais il en appelle aux pouvoirs publics afin de voir ces efforts consentis par les praticiens corrélativement soutenus par des mesures administratives et économiques indispensables et justifiées.